

Notre principale constatation et source d'appréhension est qu'il semble **manquer énormément de cohérence et d'homogénéité** entre d'une part nos relations avec d'autres pays sur les plans de l'aide, du commerce et de l'assistance financière, d'autre part nos engagements en matière de droits de la personne. Comme la plupart des autres pays qui plaident en faveur des droits de la personne, il apparaît que, souvent, le Canada condamne pieusement les violations de ces droits «le dimanche», mais le reste de la semaine agit comme si de rien n'était, et notamment continue d'entretenir des rapports mutuellement lucratifs avec les pays responsables des abus.

Il découle de cette préoccupation des questions difficiles sur le plan pratique. Comment est-il possible d'incorporer efficacement les idéaux des droits de la personne dans tous les aspects des relations extérieures du Canada, y compris les secteurs commerciaux et financiers, qui n'y ont jamais accordé d'importance? Une telle stratégie peut-elle réussir? Comment est-il possible de la concrétiser sans mettre en péril les autres éléments de la délicate structure des relations internationales? Ces problèmes d'ordre pratique méritent un examen attentif, et nous avons l'intention de leur accorder la priorité dans nos travaux futurs.

Par ailleurs, nous nous inquiétons du fait que la prise en compte des droits de la personne dans la politique étrangère s'effectue en vase clos, à l'abris des regards du Parlement ou du public. Au fur et à mesure de nos travaux, nous allons explorer différentes avenues en vue de promouvoir **l'ouverture du gouvernement** sur les questions de droits de la personne et de politique étrangère. Nous allons également rédiger des recommandations visant des mécanismes qui permettraient d'assurer une meilleure information du public et une meilleure **reddition des comptes** par le gouvernement lorsqu'il s'agit d'élaborer des normes relatives aux droits de la personne dans les affaires étrangères du Canada, d'y adhérer et de les mettre en oeuvre.

Le Sous-comité convient qu'«il est juste et logique que les normes que nous cherchons à promouvoir au Canada trouvent leur expression intégrale dans la politique étrangère canadienne».⁽¹⁾ Nous convenons également avec le gouvernement qu'«il ne s'agit pas d'un domaine dans lequel il existe des réponses ou des solutions parfaites».⁽²⁾ Pourtant, il importe au plus haut point, à la fois pour les Canadiens et pour le reste du monde, de faire avancer la cause des droits de la personne. Lorsque nous aurons examiné les relations et orientations du Canada sur la scène internationale, nous élaborerons des recommandations visant à instaurer des pratiques d'une plus grande portée pour ce qui est du respect des droits de la personne à l'étranger.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Canada cherche à promouvoir les droits de la personne à l'échelle internationale. Nous secondons les efforts des Nations Unies et des